

Article écrit par Sophie WEISSGERBER le 12 juillet 2021

L'épreuve du permis quand on ne maîtrise pas le français

Je ne maîtrise pas bien le français et je dois passer mon permis. Est-ce que je peux être assisté par un traducteur lors des épreuves ?

Oui.

Pour obtenir leur permis, les candidats sont soumis à des épreuves techniques au cours desquelles la maîtrise de la langue peut poser des difficultés. La réglementation prévoit que des sessions spécialisées peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française.

Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur (interprète), dès lors que celui-ci est assermenté auprès la Cour d'appel. Toutefois, seuls les candidats ayant déclaré mal maîtriser la langue française lors de leur demande d'inscription au permis de conduire peuvent bénéficier de ces aménagements et se présenter à ces sessions d'épreuves adaptées.

Des sessions spécialisées sont également possibles pour tenir compte des éventuels handicaps dont pourraient souffrir les candidats au permis de conduire.